

Négociez en toute sécurité juridique avec vos syndicats représentatifs

## RÉSUMÉ

- Vision au fil de l'eau de la représentativité
- Saisie unique et consolidation immédiate
- Historisation de tous les résultats à chaque niveau de l'entreprise et du Groupe
- Module d'alimentation automatique avec le vote par Internet
- Sécurité juridique des accords passés au sein de l'entreprise



## LE MODE « SaaS\* »

- Autonomie totale pour l'organisation sans installation de logiciel
- Paiement à l'abonnement
- Accès sécurisés
- Disponibilité en France et à l'étranger
- Assistance et accompagnement disponibles en permanence

\*Le « Software as a Service » (SaaS), est un modèle économique de consommation des applications. Celles-ci sont consommées et payées à la demande (par utilisateur par exemple) et non plus acquises par l'achat de licences.

## → LES RÈGLES DE LA REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE

- Dans le cadre de la loi du 20 août 2008, les entreprises doivent être capables de déterminer à tout moment, notamment lors de la négociation d'un accord, quelles sont les organisations syndicales représentatives.
- Pour les grands Groupes, cette règle vaut à chaque niveau (établissements, entreprises, filiales, Groupe).
- Pour être représentative, une organisation syndicale doit avoir obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des titulaires aux Comités d'Entreprises (CE), aux Délégations Uniques du Personnel (DUP) ou, à défaut, aux Délégués du Personnel (DP).
- A chaque élection, les résultats doivent être transmis à la Direction Générale du Travail qui a en charge l'établissement de la représentativité à l'échelon national.

## → LES ENJEUX

- Gérer avec précision le calendrier et le suivi des résultats de toutes les élections professionnelles.
- Remonter avec fiabilité l'ensemble des résultats des élections professionnelles permettant de calculer la représentativité.
- Calculer sans erreur la représentativité à un instant précis.
- Suivre la validité des accords.
- Connaître les Délégués Syndicaux habilités à négocier des accords.

## → LA SOLUTION ELECTIA

Forte de son expérience dans le domaine des élections professionnelles, EXTELIA a développé ELECTIA, solution de suivi des élections et de mesure de l'audience des organisations syndicales.

Disponible en ligne, ELECTIA permet de :

- Gérer le suivi des élections d'un groupe,
- Saisir les résultats et générer automatiquement les procès verbaux CERFA,
- Centraliser l'ensemble des résultats,
- Déterminer en temps réel les organisations représentatives sur tous les périmètres,
- Vérifier la validité des accords,
- Aider à composer les comités de Groupe.

## → LES UTILISATEURS RH

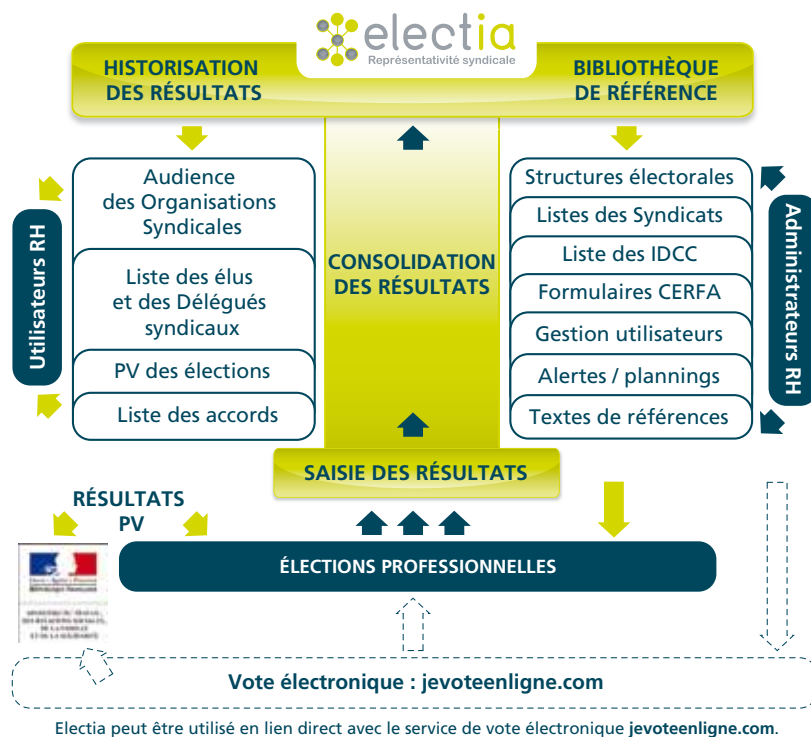
... peuvent suivant leurs droits :

- Consulter la liste des élus et des Délégués Syndicaux
- Accéder à la liste des accords conclus
- Préparer une élection avec tous ses paramètres
- Saisir les résultats des élections
- Editer les Procès Verbaux des résultats générés par Electia
- Disposer de tableaux et graphiques de synthèses

## → LES ADMINISTRATEURS RH

Mettent à disposition :

- Les structures du groupe
- La liste des utilisateurs et leurs droits (fonctions, visibilité sur leurs structures)
- Les calendriers des élections avec alertes
- Les textes de références
- Les codes IDCC
- Les Organisations Syndicales



Electia peut être utilisé en lien direct avec le service de vote électronique [jevoteenligne.com](http://jevoteenligne.com).

Accessible par une interface simple et intuitive, ELECTIA permet notamment de voir la représentativité directement sur le graphe de l'organigramme du groupe.

